



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 13 janvier 2020 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 264-2019 intitulé : Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie. Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 14 janvier 2020.

Madeleine Barbeau, greffière